

Résumé non technique du projet

Le projet porté par M. Guilhem CLOUET concerne la création d'un forage d'irrigation agricole sur la commune de Villeneuve-sur-Verberie, dans l'Oise. Le forage projeté sera implanté sur la parcelle cadastrale ZH 011, au lieu-dit Buisson les Ânes. Il est destiné à sécuriser l'irrigation de cultures légumières industrielles sur un ensemble parcellaire d'environ 59,10 ha, réparti principalement entre les communes de Roberval et de Villeneuve-sur-Verberie.

Le forage aura une profondeur prévisionnelle d'environ 91 m et sollicitera prioritairement la nappe des sables de Cuise. Le débit d'équipement sollicité est de 70 m³/h. Le volume annuel maximal demandé est de 75 000 m³/an, correspondant à une hypothèse haute en année sèche. Les prélèvements réels seront ajustés selon les conditions climatiques, les stades de développement des cultures, l'état hydrique des sols et les besoins effectifs d'irrigation.

Le projet relève des rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0 de la nomenclature loi sur l'eau. Il correspond à la création d'un ouvrage souterrain et à un prélèvement d'eau souterraine supérieur à 10 000 m³/an mais inférieur à 200 000 m³/an. Il relève donc du régime de déclaration.

L'irrigation concernera principalement des cultures légumières telles que la pomme de terre, l'oignon, le pois de conserve et le haricot vert. Le dispositif d'irrigation retenu repose sur le fonctionnement simultané de trois enrouleurs, chacun fonctionnant à un débit proche de 23 m³/h, pour un débit total d'environ 70 m³/h. Cette organisation permet de limiter le débit instantané prélevé tout en assurant une fréquence de retour adaptée aux besoins des cultures.

L'analyse hydrogéologique montre que la pression quantitative attendue sur la nappe reste modérée à l'échelle de l'aire d'alimentation théorique du forage. Le bilan hydrologique quantitatif met en évidence un indicateur BEQESO d'environ 8,9 %, inférieur au seuil de 15 % retenu pour caractériser une pression quantitative importante. Les incidences attendues sur la nappe des sables de Cuise, les ouvrages voisins, le ru du Moulin / ru de Roucanne et les zones humides associées sont considérées comme limitées au regard des hypothèses retenues.

Une vigilance particulière sera toutefois maintenue vis-à-vis du ru du Moulin / ru de Roucanne, situé à environ 900 m du forage projeté et alimenté en partie par des émergences de la nappe des sables de Cuise. Les conclusions de l'étude devront être confortées par les résultats des essais de pompage réalisés après création de l'ouvrage. Ces essais permettront de préciser la productivité réelle de l'aquifère, les rabattements observés et le débit d'exploitation admissible.

Le forage sera conçu de manière à protéger la ressource en eau souterraine. Les mesures prévues comprennent notamment la cimentation de tête, la protection de la tête de forage, la mise en place d'une dalle bétonnée adaptée, la sécurisation de l'ouvrage, l'installation d'un compteur volumétrique et la tenue d'un registre des volumes prélevés. Les eaux et boues issues des travaux seront gérées afin d'éviter tout ruissellement non maîtrisé vers les milieux sensibles.

Le projet apparaît compatible avec les objectifs de gestion équilibrée de la ressource en eau, sous réserve du respect du volume annuel maximal sollicité, du pilotage raisonné de l'irrigation, de la protection technique de l'ouvrage, du suivi des prélèvements et des résultats favorables des essais de pompage.

